



Résolution du XXX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats FO des Landes – vendredi 12 juin 2026 – MUGRON –

▪ **L'INDEPENDANCE SYNDICALE : FIL CONDUCTEUR DE NOTRE ACTION**

Le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes rappelle son attachement indéfectible à la charte d'Amiens de 1906 et aux statuts de notre syndicat qui fondent l'indépendance de la CGT-FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Le congrès rappelle la position de la CGT-FO, consistant à ne pas donner de consignes de vote lors des élections politiques, laissant chaque salarié en tant que citoyen décider lui-même. Cependant, le congrès rappelle les termes du préambule aux statuts confédéraux : « *le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État, parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique.* ».

Le syndicalisme repose sur la fraternité et la solidarité entre les travailleurs, quels que soient leur nationalité, sexe, orientation sexuelle, opinion, religion ou philosophie.

C'est pourquoi le XXX^{ème} congrès de l'UD FO des Landes dénonce et combat toute forme de harcèlement, de discrimination, de racisme et de xénophobie qui sont à l'opposé de ses conceptions. Le congrès exige l'abrogation des lois liberticides, communautaristes et anti-immigrés.

▪ **PAIN, PAIX, LIBERTÉ**

Le XXX^{ème} congrès tient à réaffirmer son engagement de toujours pour la Paix et sa devise « **Pain, Paix, Liberté** » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO, incarné dès son origine par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la Paix en 1951.

▪ **LE PAIN : PLUS QUE JAMAIS, DÉFENDONS LES REVENDICATIONS, POUR LA JUSTICE SOCIALE ET FISCALE**

Le congrès dénonce les nouvelles priorités budgétaires, notamment pour la défense, qui conduisent à toujours plus d'austérité pour des services publics aussi essentiels que l'enseignement, la santé, la sécurité, la solidarité, les droits sociaux....

Le congrès constate que les politiques suivies depuis plusieurs années visent à faire payer les déficits publics aux salariés actifs, chômeurs et retraités.

Or, contrairement à ce qui est affirmé, le creusement du déficit ne provient pas d'une hausse incontrôlée des dépenses, mais bien d'une baisse des recettes.

Ce sont les mesures prises ces dernières années par les différents gouvernements qui ont creusé les déficits et notamment :

- Les aides publiques versées aux entreprises sans contrepartie s'élèvent à 211 milliards d'euros par an,
- La fraude et l'évasion fiscale détectées dépassent la barre de 100 milliards d'euros par an,
- Les exonérations de cotisations sociales,
- ...

Le congrès souligne que dans le même temps, le chef de l'État décide de porter les dépenses militaires à 5 % du PIB (soit environ 130 milliards d'Euros).

D'un côté, les gouvernements sont riches et dépensiers pour la guerre, de l'autre ils sont avares et austéritaires pour les services publics, dont la population a besoin et qui sont des piliers fondamentaux de notre République. L'augmentation des budgets de la Défense n'a jamais été au profit des personnels dudit ministère.

Le congrès refuse les budgets d'austérité et d'économie de guerre et réaffirme la nécessité des services publics de proximité partout sur le territoire.

Alors que les gouvernements font des cadeaux aux entreprises, et qu'ils demandent aux salariés actifs, chômeurs, retraités de financer les déficits, les entreprises distribuent des dizaines de milliards de dividendes à leurs actionnaires (plus de 100 milliards en 2025).

Le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes refuse que les richesses produites par les salariés ne leur profitent pas, alors que des milliards de dividendes sont distribués aux rentiers.

▪ **LA PAIX**

Le XXX^{ème} congrès réaffirme sa solidarité avec les travailleurs et les peuples, premières victimes des bombardements, des massacres et de l'exode de centaines de milliers de personnes. Il exige l'arrêt de tous les conflits et se prononce pour la Paix immédiate dans tous les pays en guerre, partout dans le monde.

Il exige l'arrêt de tout génocide, l'arrêt des livraisons d'armes qui nourrissent l'escalade guerrière.

Le XXX^{ème} congrès condamne le dispositif « force spéciale défense » transformant France Travail, service public de l'emploi, en officine de recrutement de l'armée, comme il se prononce contre la multiplication dans tout le pays des « classes défense » dans les établissements scolaires.

Le congrès se prononce contre la militarisation et l'embrigadement de la jeunesse : « *Ni chair à patrons, ni chair à canons !* »

Le congrès se félicite de la prise de position de la Confédération FO du 28 mai qui « *refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public.* »

Le congrès fait sienne la proclamation du manifeste confédéral du 29 juillet 1914 contre la guerre : « **Toute guerre est un attentat contre la classe ouvrière. Elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à nos revendications.** »

Le congrès dénonce la sempiternelle logique capitaliste qui, après avoir détruit les systèmes d'entraide et de solidarité organisés par la classe ouvrière, poursuit par la destruction militaire tout court, tant il est vrai qu'elle ne sait rien construire, car c'est la classe ouvrière qui travaille. Le congrès reprend les mots de Jaurès, pour qui « *le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* », et rappelle avec la Charte d'Amiens que « *l'émancipation intégrale (...) ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste* ».

▪ **LA LIBERTÉ**

Le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes réaffirme que les libertés syndicales, la liberté de négocier, la libre pratique contractuelle et conventionnelle, et le droit de grève sont intimement liés et constituent les bases indispensables de l'expression de toute revendication.

Le congrès dénonce la répression antisyndicale dans les entreprises ainsi que la répression d'État contre les jeunes, les travailleurs et les militants syndicalistes se mobilisant pour la Paix. Il se prononce contre la répression et la criminalisation de l'action syndicale, et pour le respect de la liberté de revendiquer, de négocier, de contracter, de manifester et de faire grève.

Il condamne toute répression judiciaire et disciplinaire contre ceux qui utilisent leur liberté d'expression.

Le congrès, comme la Confédération CGT-FO, s'oppose à l'ajout dans le projet de loi d'actualisation de la programmation militaire d'une disposition permettant au chef de l'État de recourir à un simple décret pour déclencher « l'état d'alerte de sécurité nationale » en cas de menace grave. Ce nouveau régime d'exception pourrait ouvrir à de nouvelles restrictions de libertés, notamment syndicales, et de nouvelles dérogations au droit du travail, comme nous avons pu en connaître lors du COVID. La Confédération a raison : ce régime d'exception doit être rejeté par les parlementaires.

▪ **LES REVENDICATIONS, TOUJOURS ET ENCORE**

Le XXX^{ème} congrès des syndicats Force Ouvrière des Landes entend tout mettre en œuvre pour la défense des revendications et notamment :

- l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités de cotisation,
- le rejet de la retraite par capitalisation ou par une TVA dite sociale,
- l'augmentation générale des salaires et des traitements, du SMIC et des pensions,
- la réintroduction de la double échelle des salaires,
- le retour à un financement de la sécurité sociale par les cotisations, et le rejet de son financement par l'impôt,

...

▪ **DÉVELOPPEMENT, SYNDICALISATION, ÉLECTIONS**

Le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes affirme la nécessité d'une présence accrue sur le terrain, principe fondamental du développement syndical. Il souligne l'intérêt d'utiliser tous les moyens de communication, dont les réseaux sociaux.

Le congrès affirme que le développement est un axe prioritaire pour notre organisation syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs. Il est indispensable pour le rapport de force.

Le congrès appelle tous les camarades futurs retraités et retraités à continuer d'adhérer à la CGT-FO pour participer et aider à son développement dans le département,

par exemple, en étant partie prenante dans la vie de nos 4 Unions Locales (Mont-de-Marsan, Dax, Biscarrosse, Tyrosse).

Pour le congrès, la mobilisation de toutes nos forces militantes doit permettre d'améliorer notre représentation syndicale à travers toutes les élections professionnelles à venir, notamment celles dans les trois versants de la Fonction Publique, en décembre 2026. L'interprofessionnelle doit jouer pleinement son rôle : mutualiser toutes les forces disponibles pour gagner les élections.

Le congrès rappelle que tout syndicat de la CGT-FO bénéficie de la double affiliation, à savoir sa fédération de métier et son Union Départementale, et qu'il est de son devoir de se déclarer auprès de chacune sous peine de radiation.

▪ **MOBILISER POUR LES REVENDICATIONS**

Le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes appelle ses syndicats et militants à mettre partout à l'ordre du jour la mobilisation sur la base des revendications de la CGT-FO, en réalisant l'unité la plus large quand cela est possible. Dans chaque entreprise, établissement et service : réunion des syndiqués, tracts, heures d'information, assemblées générales, et si besoin, la grève, pour bloquer la régression, pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'augmentation des salaires, le maintien de la Sécu de 1945, l'abrogation de toutes les contre-réformes des retraites.

Pour le XXX^{ème} congrès de l'UD des syndicats FO des Landes « **Pas de suspension pour les revendications** ». Aussi, il prend l'engagement de s'inscrire pleinement dans toutes les mobilisations, dont l'objectif sera de faire aboutir efficacement les revendications. C'est pourquoi, le congrès dénonce les journées de grève « saute-mouton », « par ricochets » vouées à l'échec et rappelle la Charte d'Amiens : « (...) il – le congrès- préconise comme moyen d'action la grève générale. (...) »

Forts des enseignements tirés du conflit de 2023 sur les retraites, le congrès considère que seule la grève interprofessionnelle généralisée, jusqu'à satisfaction de nos revendications, permettra de gagner et de construire le rapport de force nécessaire à la défense de l'ensemble de nos droits.

**RÉSISTER, REVENDIQUER
ET RECONQUÉRIR
NOS DROITS ET NOS CONQUIS**

